



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
78 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél. : 0144799621
Courriel : sg@snesup.fr
www.snesup.fr

Communiqué de presse du SNESUP-FSU

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement indéfectible au principe de la laïcité

La loi de séparation des Églises et de l'État a été promulguée **le 9 décembre 1905**. En cette date anniversaire, le SNESUP-FSU tient à rappeler son attachement indéfectible au principe de la laïcité. Celui-ci est au fondement de notre pacte républicain : il assure la liberté de conscience comme la liberté de culte et garantit la neutralité de la puissance publique. Or nous constatons que l'Enseignement supérieur et la Recherche font l'objet d'entorses de plus en plus nombreuses au principe de laïcité.

Ainsi l'intégration des « **universités** » **catholiques de Lille et de Lyon** dans des Communautés d'universités et d'établissements (COMUEs) constitue des violations manifestes de la **neutralité**, qui est un principe général du droit français du service public. Nous estimons que des représentant.e.s de facultés privées et confessionnelles, fussent-elles reconnues « d'intérêt général », n'ont pas vocation à siéger dans les instances des regroupements d'universités. Il est à craindre que de tels montages juridiques autorisés par la loi Fioraso de juillet 2013 ne se multiplient, au risque de voir l'État subventionner de plus en plus massivement des établissements confessionnels au détriment du service public, c'est-à-dire de l'État lui-même.

Ainsi encore, la candidature d'un prêtre et théologien à la présidence de l'**université de Strasbourg** suscite nos plus vives réserves. Ni l'exception concordataire, ni la singularité historique de deux facultés de théologie au sein de cet établissement ne sauraient justifier une entorse supplémentaire au principe républicain de la neutralité des services publics. En outre, nous tenons à rappeler qu'une université d'État n'a pas vocation à assurer la formation religieuse des ministres du culte. Concernant la situation exceptionnelle des facultés de théologie de l'université de Strasbourg, un [rapport du SNESUP](#) pour *L'Observatoire de la laïcité* recommandait « leur transformation en une faculté unique des sciences religieuses ».

Si l'université et la recherche françaises ont un rôle important à jouer aussi bien dans la compréhension des religions que dans **la production de savoirs relatifs à la laïcité**, elles doivent aussi être préservées de toute tentation apologétique ou prosélyte, comme de toute forme d'ingérence des religions dans leur fonctionnement et leurs institutions.

Paris, le 9 décembre 2016